

Le double choix de l'archipel des Comores

Isabelle Denis

▶ **To cite this version:**

Isabelle Denis. Le double choix de l'archipel des Comores. Revue historique de l'océan Indien, 2007, Le fait colonial dans l'océan Indien XVIIIe-XXIe siècles, 03, pp.75-84. hal-03412353

HAL Id: hal-03412353
https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412353

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le double choix de l'archipel des Comores

Isabelle Denis
Paris IV - Sorbonne

Les Comores empruntent le chemin de la décolonisation à la fin d'une décennie tumultueuse sur la côte orientale d'Afrique. La Grande Comore, Anjouan et Mohéli choisissent l'indépendance en 1975, tandis que Mayotte opte pour son maintien dans la République française. Ce séparatisme s'inscrit dans l'histoire que l'archipel a entretenue avec la France au XIX^e^ siècle. Colonisé par étape et pour des motifs différents, la décolonisation ne pouvait être commune ni identique entre les différentes parties des Comores. La période 1966-1975 marque donc la fin du processus à double issue. Une tension palpable et croissante, des évènements et des accrochages sont autant de faits observés et analysés par les services de l'Etat sur place. Quelles réponses institutionnelles sont données ? Quel écho la presse nationale donne-t-elle à cette dernière étape d'un processus de décolonisation multiforme commencé dès 1945 ?

Les représentants de la République dans l'archipel sont les témoins directs des évènements politiques, institutionnels, économiques et sociaux. Leurs pouvoirs en font des observateurs de premier ordre, puisqu'il leur incombe d'appliquer les règles communes, de solliciter des moyens de la métropole pour y parvenir, ainsi que de suggérer à Paris des mesures utiles et rapides à mettre en place. Ce sont les administrateurs et les gendarmes.

Prétendre que la stabilité des Comores ne s'est dégradée qu'à la fin des années 1960 serait oublier bien vite les remarques de l'administrateur, une décennie plus tôt : « *la tension politique à Anjouan persiste et s'aggrave* »[1]. Certes, la loi-cadre est alors le catalyseur des énergies locales. Mais les rapports politiques des années suivantes montrent la diversité de l'approche de chacune des îles face aux problèmes de la côte orientale africaine et à la répartition des pouvoirs dans l'archipel. Dès 1957, le haut-fonctionnaire s'interroge sur la faiblesse des ressources budgétaires locales qui ne permettront pas la mise en place de la superstructure institutionnelle. Il rappelle les rivalités entre les îles et celle entre les bourgeois des villes et les paysans de la brousse auxquels les premiers n'accordent guère de compétences. D'après ses observations, les quatre îles Comores forment certes un ensemble géographique mais pas un ensemble politique uni. Pour autant, il n'existe pas de remise en cause de l'appartenance « à un monde français ».

Les autorités restent vigilantes sur la situation politique de Zanzibar et de Madagascar en raison des fortes communautés comoriennes installées dans ces territoires, lesquelles pourraient servir de relais aux idées de certaines propagandes du moment, sous surveillance. La plus active est alors celle de l'Egypte de Nasser. Mais les Comores sont à la confluence des influences musulmanes, malgaches et africaines. La radio du Caire émet en swahili, elle est très appréciée de tous de Diego

1. C.A.O.M, DELCO1: note au ministre, le 22 octobre 1956. (Consultation soumise à dérogation).

Suarez à Majunga, de Zanzibar à Dar-Es-Salam en passant par Moroni. Le représentant du ministère de la France d'outre-mer demande la coopération des Affaires étrangères et la nomination d'un instituteur de grande qualité sensible aux questions d'influence communautaire à Zanzibar pour l'école franco-comorienne. Il suggère également un personnel de gendarmerie autonome sur le territoire. L'ensemble a vocation de prévention.

Les gendarmes, eux, donnent une vision bicéphale de la situation. Ils témoignent de par l'encadrement des visites officielles d'élus, de ministres, de l'intérêt porté à l'archipel par les pouvoirs politiques, et par leurs engagements dans des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre, du calme ou de l'effervescence des populations. Si les visites étaient rares avant 1960, elles se multiplient ensuite. Des ministres, mais aussi des officiers supérieurs en fonction dans la région, des hôtes de marque, se rendent aux Comores. Entre août et octobre 1962, deux amiraux et le ministre de l'Outremer sont venus en visite officielle. Au cours de l'année suivante des amiraux et un général de division inspectent les lieux. En 1964, les visiteurs sont encore des militaires de haut-rang commandant la zone de l'océan Indien. A partir de 1965, les ministres reviennent dans l'archipel. L'organisation protocolaire permet un tour de l'archipel en trois jours. Le ministre délégué Henry Rey atterrit à Moroni le 27 août 1970, se rend à Mohéli puis Anjouan dans la journée du 29, arrive à Mayotte le 30 au matin. Il reçoit alors, comme les autres visiteurs de marque, les honneurs avant d'être escorté jusqu'à Dzaoudzi. Il s'est accordé un luxe extraordinaire : une excursion en Grande Terre, de Mamoudzou jusqu'à Sada. Il ne quittera Mayotte qu'après une visite de l'ensemble des cantonnements le 31 août, à destination de Madagascar. Michel Debré fera, en mars 1973, le même circuit mahorais… en une demi-journée avant de s'envoler vers Majunga. Les visites des élus du territoire des Comores sont plus formelles.

Les opérations de maintien de l'ordre puis de rétablissement de l'ordre s'accroissent à partir de 1963. Dès février, un détachement du peloton mobile se rend à Combani pour aider les hommes de la brigade de Mamoudzou dans leur enquête sur les incidents entre les habitants de deux villages ayant entraînés des blessures. Si les interrogatoires se déroulent sans heurts, la situation ne sera plus aussi calme en août 1966. Les gendarmes deviennent alors les intermédiaires obligés entre les femmes menées par Zéna M'Déré et les représentants du gouvernement des Comores. Elles sont toujours plus d'une centaine à manifester en faveur de la séparation de Mayotte du reste de l'archipel. La tension est encore montée en février 1967. Deux cents femmes empêchent la mise sous tension de l'émetteur de l'ORTF. Le lendemain, ce sont 2500 personnes armées qui s'opposent à l'arrestation des organisateurs de la manifestation de la veille. La situation requiert alors des renforts venus de Madagascar : la Légion étrangère. Au gré des manifestations dans chacune des îles, les autorités n'hésitent pas à transporter les pelotons mobiles *in situ*. Entre janvier et mars 1968, le peloton mobile 19 a servi à Moroni pour rétablir l'ordre. En octobre1969, des heurts violents pour empêcher une délégation mahoraise de se rendre à Moroni entraînent des blessures par jets de pierre. En 1973, l'attaque du village d'Accua par des partisans du Mouvement mahorais se solde par un mort et plusieurs blessés graves. En 1974, le village de Sada connaît à son tour des violences avec

armes à feu[2]. Au delà de ces missions inhabituelles à Mayotte et dans le reste de l'archipel, les gendarmes pratiquent le renseignement et doivent rassurer en permanence la population et souvent leurs auxiliaires. Les rumeurs sont nombreuses, les arguments des différents courants politiques sont à l'origine des confusions. La propagande radio émise depuis Dar-Es-Salam puis Nairobi par le MOLINACO, les influences depuis Zanzibar ou Madagascar, sont autant de facteurs de déstabilisation pour des populations fragilisées par les privations[3]. Au cours de cette période, les gendarmes sont considérés comme les représentants de l'Etat, les symboles de la France pour la plus méridionale des Comores.

Autres témoins métropolitains, et observateurs attentifs à la double situation : les prêtres. Ils ont l'habitude de se déplacer dans les quatre îles de l'archipel et de bénéficier des moyens de transports militaires, peut-être à l'origine des confusions ultimes. Leurs regards sont enclins à une analyse détachée des enjeux politiques. Les Comores ne sont plus une priorité dans la mission d'évangélisation. Il faut seulement entretenir la foi des Chrétiens en terre d'Islam. Ils laissent une chronique paroissiale dans laquelle ils relatent l'exercice de leur ministère et la vie de leurs paroissiens comme les évènements de la vie de l'archipel[4]. S'ils constatent « *la fin de règne de 122 ans* » de Mayotte au profit de Moroni, et la perspective d'« *une indépendance politique totale* », ils montrent à partir de 1966 leurs inquiétudes quant à l'évolution de la situation et la montée des troubles. Les écrits sont souvent brefs mais évocateurs : « *de graves évènements se préparent* », lit-on en date du 6 février 1967. En fait, plus de 2500 personnes, armées, étaient rassemblées devant l'émetteur de l'ORTF à Labattoir et des renforts de légionnaires et de parachutistes étaient arrivés par avion la veille de Madagascar. En 1968, ils évoquent la mise à sac du lycée de Moroni par « *rebondissement de la révolte des lycéens...graves dégâts...* ». Il leur arrive exceptionnellement de sortir de leur réserve pour des évènements politiques, lorsqu'ils qualifient d'« *incendiaire* », le discours du député de Mayotte à Dzaoudzi le 31 janvier 1972, ou lors de la proclamation des résultats du referendum en décembre 1974. En guise de présent, ils relatent « *les combines* » puisque 13 977 électeurs sur 17 946 ont pu voter. Le sous-entendu de fraude électorale est explicite. Il est aussi question de mercenaires retrouvés à Dzoumogné et refoulés à Moroni (novembre 1975). A Mayotte, ils subissent la pénurie des denrées et les coupures d'électricité et d'eau au même titre que ceux qui en disposent (entre mars et octobre 1971), et constatent l'augmentation des vols de bananes, de fruits et de pain. On ira même jusqu'à voler des tôles de la chapelle de Mohéli (en 1967), ou tenter d'incendier celle d'Anjouan (en juillet 1975). Ils restent à l'écart des revendications, du moins officiellement. Les années 1975-1976 n'ont pas été des plus faciles. La séparation entre pouvoir politique et religieux n'a pas empêché les amalgames.

Les institutions doivent apporter des solutions à cet ensemble disparate de doléances. Leurs réponses sont caractérisées par la lenteur et le pragmatisme depuis

2. SHGN : 043661 Comores Moroni 1962-1975, Journaux de Marche et Opérations. (Consultation soumise à dérogation).
3. SHGN : 043663 Comores Moroni 1964-1974, affaires importantes. (Consultation soumise à dérogation).
4. Journal de la paroisse, chronique de la station de Mayotte, 1954-1978. Consultation autorisée par le Révérend Père Seamus O' Duil.

de nombreuses années[5]. Il convient dans un premier temps de connaître l'archipel des Comores, donc, de se rendre sur place. Les visites officielles de parlementaires ou de ministres sont rares entre 1950 et 1960. Il suffit de se remémorer le passage d'un certain François Mitterrand alors ministre de la France d'outre-mer en 1951, ou celle de Gaston Deferre (avril 1956)[6]. En revanche, parce que la situation s'envenime ou parce que les autorités métropolitaines ont à cœur de mieux appréhender les réalités locales, les missions parlementaires, les visites ministérielles seront de plus en plus nombreuses. Elles suivent un processus presque immuable : la visite de chacune des îles en quelques jours. L'avion présente désormais l'avantage de la rapidité et la possibilité de visiter deux îles au cours de la même journée.

Les demandes de Saïd Mohamed Cheick, qui réclame davantage de considérations de la part de l'Etat, concernent surtout la mise en place d'infrastructures élémentaires. Le député des Comores n'a de cesse de solliciter la résorption du retard de son archipel vis à vis des autres territoires ultramarins, lesquels ne sollicitent que des améliorations. L'année 1961 est en ce sens très révélatrice. Lors de la discussion du budget du ministère du Sahara et des DOM et TOM pour l'année 1962 à l'Assemblée nationale[7], le ministre d'Etat Jacquinot met l'accent sur les aides multiformes à accorder aux territoires, le développement du tourisme aux Antilles. Il soulève les problèmes de stabilité en Guyane, ceux de la fiscalité et des écoles à La Réunion et enfin ceux posés par les différents statuts politiques pour chaque entité. André Burlot, le rapporteur spécial, fournit quelques réponses concrètes estimées insuffisantes. Conscient de la difficile situation de l'archipel, il propose une augmentation de 400 000 francs au budget. La somme allouée passerait donc de 2 140 000 francs à 2 540 000 francs. Elle soulève l'incompréhension de quelques-uns puisque dans le même temps, est attribuée une subvention de sept millions de francs pour les expéditions polaires et l'installation d'une base sur l'île Crozet. Lors de la deuxième séance, les constats sont pragmatiques mais les projets de développement pas toujours adaptés au potentiel régional. Soumis aux aléas climatiques, les plantations de cocotiers et les lianes à vanille ont, semble-t-il, mis du temps à se reconstituer, après le cyclone dévastateur de 1950. C'est peut-être la raison pour laquelle le ministre demande la diversification des productions locales, et le développement de cultures d'exportation afin de constituer des recettes locales. Ce discours existait déjà à la fin du XIX^{e} siècle, mais n'a pas empêché le manque de revenu, en raison notamment de la concurrence des volumes exportés par Madagascar. Les crédits du FIDES attribués à l'archipel l'ont été massivement à la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Ils ont tenté de combler quelque peu le retard de ces trois îles vis à vis de Mayotte, qui avait bénéficié de davantage de crédits d'infrastructure, depuis son rattachement à la France en 1843, soit cinquante cinq ans avant l'établissement du protectorat français sur le reste des Comores. La nouveauté du discours ministériel tient à la volonté de développement du tourisme. Si ce postulat est envisageable aux Antilles, est-il réellement transposable dans cet archipel du sud ouest de l'océan Indien ? Avant-gardiste, le propos suggère une intégration à

5. I. Denis, « L'évolution du statut de Mayotte de 1841 à nos jours : image d'une relation particulière avec la métropole », in *Ultramarines,* n° 24, AMAROM, Aix-en-Provence, 2004, p. 49-54.
6. C.A.O.M, DELCO1 : note n° 572 du 25 juin 1957. (Consultation soumise à dérogation).
7. Assemblée nationale : Compte-rendu intégral des débats parlementaires, *Journal Officiel de la République française,* octobre 1961.

l'échelle régionale, puisque les touristes supposés viendraient d'Afrique. Il n'en demeure pas moins irréaliste puisqu'il n'y a pas de structure aéroportuaire ni hôtelière dans l'archipel, et que les pays de la côte orientale d'Afrique les plus proches connaissent des mutations statutaires délicates, repoussant tout projet de découverte touristique à des périodes bien ultérieures. Cet exemple est-il symbolique de la politique métropolitaine à l'égard des Comores ?

Saïd Mohamed Cheick, dans une longue allocution[8], dresse un constat alarmant de la situation d'équipement structurel. Il réclame une bonne formation technique des élites locales et la mise en place de structures d'échange à l'échelle territoriale, chaînon manquant entre la production insulaire et le commerce avec la métropole et l'étranger. Il y a donc un déficit de communication et de commerce entre les îles de l'archipel, tournées chacune vers la métropole et les mêmes pôles d'exportation où elles sont en concurrence. Ce qui ne peut que nuire à leur développement. Cet élu expérimenté demande également à l'Etat des mesures visibles de son intérêt pour l'archipel : un bâtiment de prestige pour le représentant de l'Etat pour remplacer une bâtisse coloniale subissant les outrages du climat tropical, un encadrement de sa jeunesse par l'organisation de structures sportives. Enfin, les réclamations portent sur une plus grande lisibilité de la politique de l'Etat à l'égard de l'archipel avec la proclamation d'un statut, la mise en place d'une réelle politique économique appropriée, en n'oubliant pas de rappeler le sens du devoir patriotique des Comoriens lors des deux conflits mondiaux, au nom du sang versé. Cet appel est relayé par le député Portolano, rentrant d'une mission parlementaire sur le terrain. Mais le député comorien utilise dans son propos plusieurs références temporelles hasardeuses. S'il considère en 1961 que la France est présente dans l'archipel depuis 120 ans, cela ne signifie pas qu'elle fût installée dans les quatre îles depuis 1841. Une seule île était alors concernée. Les trois autres ne sont devenues protectorat qu'à partir de 1886. Cet abus de langage poursuivait-il l'objectif seul d'insister sur la désolante situation économique et sociale ? Comment le haut commissaire à la tête de l'archipel peut-il être logé dans une baraque préfabriquée de 1841, alors qu'elles ne seront installées que plusieurs années après ? N'est-ce pas Clovis Papinaud, gouverneur en 1888, qui fit construire la nouvelle résidence officielle à Dzaoudzi ? Insistait-il, par ce procédé, sur les conditions déplorables dans lesquelles la métropole laisse ses représentants, alors qu'ils sont l'image de la France, du pouvoir et de l'autorité ? Ces deux raccourcis historiques n'ont été relevés par aucun parlementaire. Est-ce révélateur de la connaissance parcellaire des députés sur l'archipel, lesquels ne se seraient pas autorisés à contredire Saïd Mohamed Cheick, dignitaire local, élu depuis quelques législatures pour représenter le territoire des Comores et par conséquent le plus qualifié ? Ces approximations entrent-elles dans la ligne de conduite adoptée de démultiplication des missions afin que ses collègues prennent la pleine mesure du retard à combler ? Seraient-elles seulement symboliques d'un manque de proximité et d'attachement des élus métropolitains à l'égard de ce petit archipel ? Saïd Mohamed Cheik ne construirait-il pas une réalité territoriale plus conforme à sa perception d'avenir politique mais éloigné de la réalité locale ?

8. Assemblée nationale, *op.cit,* première séance du 25 octobre 1961.

Deux mois plus tard la réponse institutionnelle officielle est accordée : l'attribution du statut de Territoire d'Outre Mer. L'archipel bénéficie d'une plus large autonomie, l'administrateur devient haut-commissaire. Il n'est plus que le dépositaire des pouvoirs de la République. Les députés vont plus loin dans leur perception des Comores. En décidant le transfert du chef-lieu de Dzaoudzi à Moroni, soit de Mayotte à la Grande Comore, ils balaient ainsi l'antériorité historique de Mayotte et son influence sur les autres îles. Ils confèrent au poids démographique de la plus septentrionale des îles une dimension de pouvoir étendue sur les trois autres îles, qui n'est pas sans rappeler une situation antérieure à l'arrivée des Français, au temps où les sultans rivalisaient pour dominer.

L'Etat ne s'adapte que bien souvent dans l'urgence. Les textes promulgués ne sont que trop rarement des réponses anticipées et réfléchies à des problèmes sous-jacents. Le principe d'autonomie interne accordé en janvier 1968 répond à l'effervescence de février 1967[9]. Le texte a été adopté après un mois de discussion et deux navettes entre les chambres du parlement. Il n'a donc pas fait l'objet d'un passage en force. La loi relative à l'indépendance n'a-t-elle pas été votée en moins de quatre jours entre le 26 et le 30 juin 1975 à la veille des vacances parlementaires[10] ? Ce texte avait alors différé celui de politique extérieure attendu par les élus. La loi du 24 décembre 1976 est la seule à avoir bénéficié d'une déclaration d'urgence à l'assemblée lors de sa discussion le 14 décembre. Le vote du sénat a lieu le 18, l'assemblée amende et vote le texte final le 20 décembre[11]. Quant à la loi relative à la place de Mayotte dans la République, elle est discutée et adoptée entre les 6 et 20 décembre 1979[12]. Tous ces textes ont fait l'objet de débats parlementaires, pas toujours relayés par la presse écrite.

A côté de ses mesures législatives, l'Etat a pris des mesures ponctuelles : renforcement des effectifs de gendarmerie, établissement de brigades en brousse comme celle de Sada en 1974, puis de M'tsamboro en 1975. Ce sont à l'origine de petites structures dans lesquelles on redéploie des effectifs d'autres brigades. L'objectif est de rassurer la population de Mayotte sans altérer l'état d'esprit de celle des autres îles.

Le contexte international est un facteur de taille. La France n'est plus qu'une puissance moyenne depuis la crise de Suez. La plupart de ses colonies ont pris leur indépendance selon des formes variées. La situation africaine est de plus en plus confuse. Le continent est en proie à de nouvelles influences américaine, soviétique, chinoise principalement. Le gouvernement semble tiraillé entre divers courants politiques hésitants avant de prendre une quelconque décision. A moins qu'il ne fasse au contraire preuve de grande sagesse et de sérénité, attendant le moment opportun pour promulguer une loi ou renforcer tel pouvoir localement. La loi de janvier 1968, celle du 31décembre 1975, du 28 décembre 1976, la loi du 23 décembre 1979 et le décret du 23 décembre 1999 sont autant de textes législatifs susceptibles d'attiser de vives réactions. Ils sont discutés et promulgués au moment des fêtes de fin d'année en métropole et dans le monde occidental. Ils

9. Loi 68-4 du 3 janvier 1968 relative à l'organisation particulière du territoire des Comores, fondée sur le principe d'autonomie interne. *Journal Officiel de la République française,* 4 janvier 1968.
10. Loi 75-560 du 3 juillet 1975 relative à l'indépendance du territoire des Comores, in *J.O.R.F,* du 4 juillet 1975.
11. Loi 76-1212 du 24 décembre 1976 relative à l'organisation de Mayotte en une collectivité territoriale avec un statut évolutif dans les trois années à venir, in *J.O.R.F* du 28 décembre 1976.
12. Loi 79-1113 du 22 décembre 1979 : l'île de Mayotte fait partie intégrante de la République française et ne peut cesser d'y appartenir sans le consentement de sa population, in *J.O.R.F* du 23 décembre 1979.

passent ainsi plus inaperçus. Est-ce un hasard du calendrier parlementaire, ou la crainte de retombées internationales par l'intermédiaire de l'ONU ?

Comment la presse nationale relaie-t-elle la situation de l'archipel et la double issue du processus de décolonisation ? Elle non plus n'est pas avant-gardiste. Elle est plus réactive qu'anticipatrice. En cela elle adopte la même attitude que les pouvoirs politiques. Autre similitude, il va de soi qu'il s'agit d'un archipel formé de quatre îles et qu'il est, de par sa nature géographique, indivisible. La méconnaissance du particularisme local et des rivalités est manifeste dans les articles. Examinons quelques exemples de la couverture journalistique accordée à la promulgation de la loi du 3 juillet 1975 annonçant l'indépendance de trois des îles Comores et de ses conséquences immédiates. Le quotidien d'opinion *Libération* usant d'un style provocateur et racoleur, manie les amalgames et les références tronquées. Les Comores sont reléguées en pages intérieures, souvent à la page 7. Il s'agit le plus souvent de brèves ou d'entrefilets aux titres ironiques « *Comores : indépendance bidon* » ou « *Dans nos colonies* »[13], alors que le terme est utilisé au passé en métropole. Ces courts extraits de dépêches d'agence sont parfois ironiquement placés entre un entrefilet consacré à la bande à Baader et un autre aux combats en Angola[14]. Les Comores font la une du quotidien à trois reprises en un mois. Un gros plan sur la poitrine décorée d'un ancien combattant comorien en veste traditionnelle lors de la visite ministérielle d'Olivier Stirn en février illustre la proclamation de l'indépendance dans le ventre de la une[15]. Près d'un mois plus tard, un entrefilet en rez-de-chaussée annonce le coup d'Etat à Moroni et la transcription des propos entendus par la population locale immédiatement suivie de l'opinion du journal[16]. La page suivante complète, par une photo d'archive légendée, le propos de la première page. Il est désormais question de vengeance de la France. Le lendemain, la une est entièrement consacrée à l'outremer : gros titre dans la ligne éditoriale : « *La France empêtrée dans ses DOM-TOM* », un ventre avec éditorial de Thierry Wolton consacré à une réflexion sur le coup d'état, illustré par une photographie du ministre Stirn accompagné par le président Abdallah, (déchu), courbés pour passer sous la végétation ; l'ensemble complété par le problème posé par la possible arrivée de réfugiés vietnamiens en Guyane. Le ton est donné, la France est responsable d'actes de lâcheté, prête à tout pour conserver son rôle de puissance dans une région convoitée par les nouvelles grandes puissances de la Guerre Froide.

Le quotidien *La Croix, l'événement* traite plus sobrement de la question au milieu d'une actualité riche et complexe de nature bien différente de celle de son confrère. L'Afrique tient une place de choix et régulière au cours des mois de juin et juillet 1975 : indépendance du Mozambique, de Djibouti, départ définitif des forces françaises de Madagascar, combats de plus en plus meurtriers en Angola, difficultés de la Rhodésie. Dans le même temps Indira Gandhi prend des mesures autoritaires en Inde et le Liban se déchire. Mais la France est, à la veille des vacances, occupée par les dernières mesures prises par le parlement et la loi Haby sur l'enseignement qui

13. *Libération,* 2 juillet 1975, page 7 ; *Libération,* 4 juillet 1975, page 3.
14. *Libération,* 12-13-14 juillet 1975, page 6.
15. *Libération,* 8 juillet 1975.
16. *Libération,* 4 août 1975.

n'en finit pas de subir des modifications. C'est dans ce cadre que les évènements des Comores prennent place et ne feront la une que pour l'annonce de l'indépendance[17]. Le titre est sobre « *Les Comores entre l'indépendance et la sérénité* ». Il est accompagné d'un éditorial au ton mesuré et réaliste, dans lequel les dernières modifications statutaires et résultats de suffrages sont rappelés au lectorat en vacances, qui ne sait pas vraiment où se situe cet archipel. L'éditorialiste interprète le choix de Mayotte comme une crainte du voisinage et appelle le gouvernement à ses responsabilités pour que la situation ne dégénère pas entre les populations. Malgré une actualité très chargée, la situation des Comores est régulièrement abordée en pages intérieures : trente-et-un articles sont publiés entre juin et septembre. Il s'agit, dans la plupart des cas, de brèves ou d'entrefilets sur les colonnes extérieures ou en pied de page, ce qui n'exclut pas des articles plus importants au centre, mais le plus souvent en page quatre dans la rubrique « *L'événement politique* ». Les titres conservent une ligne sobre : « *Comores : l'imbroglio* », « *Les Comores vers le grand large* »[18], sont plus évocateurs d'un fait d'actualité, « *Difficultés sur le transfert des pouvoirs* »[19], ou d'une opinion d'un des protagonistes : « *Monsieur Abdallah accuse la France d'avoir faussé le referendum à Mayotte* » ou « *Mayotte : rester français* »[20]. Les articles non signés sont explicatifs de la situation du moment. Ils reprennent des extraits de dépêches de l'AFP, ou d'entretien du Président du conseil de gouvernement des Comores, du député de Mayotte ou du représentant de l'administration française dans l'archipel. L'analyse tend vers la neutralité, renvoyant le lecteur à sa capacité de synthèse. En revanche, quelques articles sont plus analytiques et replacent le problème mahorais dans le cadre plus large de l'ambiguïté du statut des Territoires d'Outre-Mer[21]. Au cours de la même période, la Polynésie française demande une consultation tout comme la Nouvelle-Calédonie[22]. Cette contextualisation se fait après une semaine d'articles d'actualité et permet une pause de réflexion au lecteur. La seconde pause replacera les Comores dans une périodisation plus longue : le début de la colonisation[23]. Une semaine après le coup d'état, le journaliste ose comparer la situation de division des îles de l'archipel à celle existant en 1841, lors de la cession de Mayotte à la France.

Le Monde ne consacre que deux lignes dans l'angle gauche du rez-de-chaussée de la une de son édition du 11 juillet 1975. Le quotidien national d'information du soir évoque la situation de l'archipel dans dix articles au cours du mois de juillet. Tous en pages intérieures dans la rubrique « *océan Indien* », ils sont signés Jean-Claude Pomonti à partir du 11 juillet, en sa qualité d'envoyé spécial. Articles d'analyse, ils fournissent des repères géographiques et historiques précis dès la proclamation de l'indépendance[24]. C'est le seul des trois journaux à publier une carte régionale localisant l'archipel dans l'entrée nord du canal de Mozambique, accompagnée d'un agrandissement séparant les quatre îles. Une longue chronologie retrace les principaux évè-

17. *La Croix, l'événement,* 8 juillet 1975.
18. *La Croix, l'événement,* 2 juillet 1975, page 5 et jeudi 3 juillet page 4 ; 8 juillet 1975, page 4.
19. *La Croix, l'événement,* 19 juillet 1975, page 6.
20. *La croix, l'événement,* 14 juillet 1975, page 4 ; 10-11 août 1975, page 3.
21. C. Sauvage, « L'effet Mayotte », *La Croix, l'événement,* 11 juillet 1975, page 6.
22. *La Croix, l'événement,* 7 juin 1975 : entretien du ministre Olivier Stirn au sujet des conversations, entamées le 28 mai, avec la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie sur l'évolution du statut des îles. « Impatience grandissante en Polynésie dans l'attente du nouveau statut », *La Croix, l'événement,* 27 août 1975, page 4.
23. P. Zanin, « Comores, le retour des sultans batailleurs ? », *La Croix, l'événement,* 12 août 1975, page 4.
24. « La proclamation unilatérale d'indépendance des Comores », *Le Monde,* 8 juillet 1975, page 3.

nements politiques et statutaires de l'archipel depuis 1841. Ces deux documents de base sont accompagnés de documents d'interprétation ; un dessin de presse montrant le détachement des îles laissant une partie du drapeau français en lambeau apporte une respiration visuelle, alors qu'une réflexion de François Mitterrand de 1974 et un portrait d'Ahmed Abdallah laissent à penser à un événement finalement d'une grande complexité. Dans son édition du lendemain, les positions d'Ahmed Abdallah et de Marcel Henry sont conjointement publiées. Les analyses des jours suivants confronteront pareillement les avis : la reconnaissance internationale voulue par Moroni pour légitimer son indépendance et les justifications historiques et juridiques pour légitimer le choix le Mayotte de rester française. Ces articles renvoient en fait à ceux publiés en juin lors du vote au parlement du texte de loi relatif à l'indépendance du territoire des Comores. Le quotidien n'a eu de cesse de montrer toute la complexité de la situation, les intérêts divergents n'hésitant pas à renvoyer le lecteur à des articles plus anciens, notamment lors de la période du referendum de décembre 1974. Les eaux ne semblent alors plus vraiment bleu outremer, mais troubles. Le cas des Comores dans l'actualité est somme toute très relatif. Le Portugal occupe une place prioritaire, le Vietnam reste très présent, sans rappeler les titres évoqués par l'autre quotidien du soir. La complexité du cas Mayotte-Comores et de la double issue du processus de décolonisation se perd vraisemblablement dans les roues du tour de France cycliste pour la plupart des Français, puis dans les vacances estivales, la chaleur et les embouteillages, à moins que certains ne se soient sentis concernés par les accords d'Helsinki, ou les nouvelles violences en Corse, la recherche d'un terroriste « Carlos », plus proches des réalités quotidiennes des métropolitains.

Finalement les milieux métropolitains se révèlent assez éloignés de la réalité de terrain, du quotidien des habitants. Les troubles et les tensions ne transparaissent pas. Les courts séjours des hommes politiques n'apportent qu'un éclairage technique sur des problèmes récurrents depuis plus d'un siècle : absence d'investissements d'envergure dans la durée en vue d'équiper les îles. Le silence des dirigeants politiques n'exprime pas pour autant un désintérêt pour l'archipel des Comores. L'action est discrète au regard des décisions relatives à la gendarmerie. Il faut se concilier les bonnes grâces de chaque camp. La presse écrite est alors le reflet des connaissances véhiculées et connues, de la confusion de la situation : un archipel et deux statuts. Il n'y a pas encore la caisse de résonnance que représente la télévision de nos jours. L'archipel des Comores retrouve l'anonymat et l'oubli du grand public. En métropole, au cours des deux dernières décennies, à l'évocation du terme « Mayotte », des interlocuteurs ordinaires répondaient usuellement par trois interrogations. Quand ils ne faisaient pas la confusion avec Majorque, ils restaient perplexes sur l'existence d'un endroit ainsi nommé, en ignoraient sa localisation géographique et son statut politique. Quant « aux Comores », les plus anciens se souvenaient des nombreux coups d'Etat. La presse était parvenue à faire entrer ce seul critère dans la mémoire collective. Il faudra attendre un entretien du ministre de l'Outre-Mer avec un magazine d'information en septembre 2005, relayé cette fois par les média audiovisuels, pour que l'image métropolitaine portée sur

Mayotte et les Comores subisse quelques modifications, tout en restant dans un registre de crainte et de confusion. Immuables, les institutions poursuivent leurs missions d'enquêtes parlementaires et de visites ministérielles, tout en légiférant dans une quasi indifférence générale.

Isabelle Denis est doctorante en Histoire contemporaine et enseignante
isabelledenisfr@yahoo.fr